



Saint Denis en Bugey

N°145

St Denis

information municipale • mars - avril 2023

Info

MEMENTO

MAIRIE 04 74 38 28 44

29 rue du Docteur Charcot

secretariat@mairie-stdenis.fr

www.mairie-saintdenisenbugey.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE
DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC**

- du lundi au jeudi de 14h à 17h
- le vendredi de 14h à 18h
- le 1^{er} samedi du mois de 8h30 à 11h30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus(es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur **RDV** tous les lundis de 16h00 à 18h00.
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 **sans RDV**.

**POLICE MUNICIPALE
EN CAS D'URGENCE
Tél. 04 74 38 38 09**

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes
Lundis 13 et 27 mars
Lundis 11 et 24 avril
- Conteneurs ménagers :
TOUS LES VENDREDIS.

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les premiers vendredi (de 15h45 à 16h45) et samedi (de 10h30 à 11h30) de chaque mois (sauf jours fériés) au local à côté de la salle polyvalente.

Un dimanche pas comme les autres ...



Ce dimanche 15 janvier 2023 une triste nouvelle s'est répandue sur la commune Pascal Mathieu a tiré sa révérence.

Sa grande implication dans la vie associative locale : le sou des écoles, les classes en 3, le centre de loisirs avec l'ALJ et dernièrement l'association les enfants de la Tour avec Marie Noëlle Fantin. Toujours prêt à aider et soutenir les associations lors des différentes manifestations.

Élu en mars 2001 avec Gilbert Angelot, nommé adjoint en 2014, c'est vingt-deux ans de sa vie qu'il a consacré au village. Vingt-deux années d'engagement, de présence indéfectible, toujours là aux séances du conseil municipal, lors des diverses instances extérieures ou lors des réunions de chantier. Dernièrement il travaillait entre autres sur le dossier de l'accessibilité de la mairie.

Pascal laisse un grand vide car c'était une personne franche et agréable qui a toujours œuvré sans arrière-pensée et sans intérêt personnel. Élu engagé, dans le sens noble du terme, au service de la commune.



Pascal, où que tu sois sur les sentiers du Bugey ou les chemins de la Tour que tu affectionnais tant, sache que ton empreinte restera à jamais sur la commune.



M E M E N T O

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- **CABINET MÉDICAL** 04 74 34 66 44
Docteur MANDIER
28 rue de Docteur Charcot
- **CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE**
04 74 34 01 40
Marc PELLUET
Isabelle BIOU-CHOQUET
Julie KNIPILER
Immeuble «Le République»
- **CABINET D'ORTHOPHONISTE**
Marilyne MONNERY 04 74 38 89 70
Immeuble «Le République»
- **CABINET D'INFIRMIÈRES**
04 74 34 68 77
Laëtitia FABRIZI
Nicole JOSEPH
Claire PACCALLE
Céline LOCQUEVILLE
Immeuble «Le République»
- **PSYCHOLOGUE**
Stéphanie EYMARD 06 87 61 49 77
12 rue Victor Hugo
- **PSYCHOMOTRICIENNE**
Aline KALT 07 67 74 45 45
akalt.psychomot@gmail.com
Immeuble «Le République»
- **PHARMACIE DE SAINT-DENIS-EN-BUGEY**
Julien SAVOYE 04 74 38 34 00
1 rue du Docteur Charcot

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- **Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :**
→ Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 18h00
- **Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :**
→ Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 19h00

Accueil du public

La charge de travail supportée par nos agents d'accueil a augmenté année après année. Le nombre d'actes traités à la mairie progresse, dans tous les domaines : Comptabilité, Gestion Budgétaire, Urbanisme, État civil ...

De plus en plus d'actes de gestions sont numérisés et les administrations centrales transfèrent nombre de tâches vers les communes.

L'informatisation des documents et des sources n'a pas réduit le travail des agents, bien au contraire car elle oblige à de fréquentes sessions de formation.

Au fil du temps nos agents ont été amenés à travailler dans l'urgence permanente. Ce n'est pas acceptable, ni pour le service rendu aux Sandeniens, ni pour leurs conditions de travail. C'est pourquoi la commune a fait le choix d'intégrer à son équipe d'accueil une troisième personne, à mi-temps.



Aurélie Wagino a rejoint le personnel municipal depuis le 3 janvier 2023. Elle partage ses semaines entre St Denis et Chazey et elle sera présente alternativement 2 et 3 jours à St Denis chaque début de semaine.

Aurélie connaît bien la commune. Elle a suivi une formation spécifique avec un stage de quelques mois dans nos murs. Elle s'est aussi forgé une expérience en ayant travaillé à Balan, Ambutrix et St Maurice de Gourdans. Son bagage lui permet d'être immédiatement opérationnelle chez nous.

Nous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration à Aurélie et nous sommes sûr que les Sandeniens lui réserveront le meilleur accueil.

Accessibilité

SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES

Afin de finaliser le plan AD'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée signé en 2017, imposant à la commune la mise aux normes «accessibilité Personnes à mobilité réduite» des équipements du village, l'installation d'un monte personnes en façade de la mairie va commencer prochainement. Il sera installé côté cour intérieure du site. Celui-ci permettra l'accès à l'étage de la mairie par les personnes ne pouvant utiliser les escaliers intérieurs.

Cet élévateur sera encastré dans une structure métallique de couleur gris anthracite et s'ouvrira sur une passerelle rejoignant l'ouverture dans le bâtiment créée à cette occasion.

Cet investissement obligatoire représente un budget total de 179 400€ dont une partie sera financée par une subvention du département de 41 910€.



L'horizon de la fibre repoussé

Elle était annoncée à la fin de l'année 2021 pour tout le département de l'Ain, mais à cause de la crise sanitaire en particulier et de la crise économique impactant certaines entreprises intervenant dans le secteur de la fabrication ou du déploiement de la fibre, elle commence à se faire appeler l'arlésienne.

Tous les maires concernés par ce retard restent impuissants et manquent de réponses car leurs appels téléphoniques restent vains.

C'est le Syndicat Intercommunal et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui a la charge du déploiement sur notre département.

En ce moment, une entreprise tire des câbles au sein de la commune mais nous n'avons que peu d'informations sur la durée et l'aboutissement de ces travaux.

Pour tous renseignements : <https://www.siea.fr/> ou <http://www.reso-liain.fr/>





Adressage

ADRESSAGE ? ... QUEL DRÔLE DE NOM !

La Loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) adoptée le 03.02.2022 impacte l'adressage communal. Elle appuie le fait que les communes sont dorénavant responsables du bon adressage sur leur territoire. C'est à dire que chaque habitat soit correctement localisé.

Les communes doivent créer leur propre Base Adresse Locale (BAL) puis, après certification, la verser dans la Base Adresse Nationale (BAN).

Le but est de créer une base de données nationale afin d'assurer un adressage précis de chacun. Cette base nationale, libre d'accès, sera à disposition des services de secours, d'urgences et de bien d'autres services de portage, distributions, courriers, IGN, GPS...

Quelles sont les exigences découlant de cette loi ?

Pour que cette base d'adresses soit utile et précise, chaque lieu-dit, chaque rue, chaque impasse (même privée), chaque maison doit être identifiée, nommée, numérotée et certifiée. Ce travail étant évidemment à la charge du personnel communal et des élus et sous la responsabilité de la mairie ...

Où en est-on aujourd'hui ?

Vous trouverez St Denis sur la Base Nationale au lien <https://adresse.data.gouv.fr>. Beaucoup d'adresses y sont présentes, provenant de diverses sources d'informations : IGN, Poste, SDIS, Impôts, cadastre, fournisseurs de cartographies GPS...

Concrètement, la commune devra vérifier sur plans, sur carte satellitaire et sur place que chaque logement est bien précisément repéré. Cela signifie que doivent être précisés les lieux-dits, quartiers, rues, positions des accès, positions des boîtes à lettres et, si besoin, positions des bâtiments et des parcelles cadastrales associées.

Notre démarche sera la suivante

Créer une Base d'Adresses Locale par téléchargement de ce qui existe dans la Base Nationale puis lancer les vérifications et certifications.

Pour cela, les élus et/ou le personnel de la mairie auront à se rendre sur le terrain et sillonner le village pour s'assurer de la validité des infos disponibles. À l'heure où nous écrivons cet article, nous ne savons pas encore vraiment estimer le temps et l'énergie que cela demandera.

Lorsque ce St Denis Info sera distribué, nous aurons déjà débuté ce travail. Nous comptons sur votre compréhension et votre aide pour nous aider dans ce recensement... dont nous nous serons bien passé !

Merci par avance à vous tous de bien identifier vos boîtes à lettres et les numéros des maisons. Ce sera bien utile !



Des nouvelles du CMJ

En attendant la fabrication et installation des affiches que vous avez pu découvrir dans le bulletin municipal, les jeunes élus du CMJ se lancent dans un nouveau projet qui leur tient à cœur.

La création d'un service d'aide aux devoirs sur la base de l'entraide et du volontariat.

Pour évaluer les besoins des élèves sandeniens (primaires, collégiens et lycéens), ils ont créé un questionnaire qui sera distribué à tous.

Ce questionnaire permettra aussi aux personnes volontaires qui aimeraient s'investir dans ce dispositif de se faire connaître auprès des jeunes élus.

Grâce aux résultats de cette étude, ils pourront prendre la mesure des besoins de chacun et avancer sur la mise en place du projet.



Vignettes Crit'Air



Depuis le 1^{er} janvier, l'apposition d'un certificat qualité de l'air est obligatoire, même pour les véhicules et les usagers qui bénéficient de dérogations aux restrictions des zones à faibles émissions mobilité ou à celles liées à la circulation différenciée.

Pour commander cette vignette, le **site officiel** du ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires est **certificat-air.gouv.fr**.

Dans quel cas mon véhicule doit-il être équipé d'un certificat qualité de l'air ?

Le certificat qualité de l'air est obligatoire pour les véhicules circulant et stationnant dans les zones à faibles émissions mobilité décidées par les collectivités, en cas de mise en œuvre de la circulation différenciée décidée par les préfets lors des épisodes de pollution.

Les collectivités rencontrant des problèmes de pollution aiguë ont la possibilité de mettre en place des zones à faibles émissions mobilité en s'appuyant sur les certificats Crit'Air, afin d'adopter la circulation et améliorer durablement la qualité de l'air.

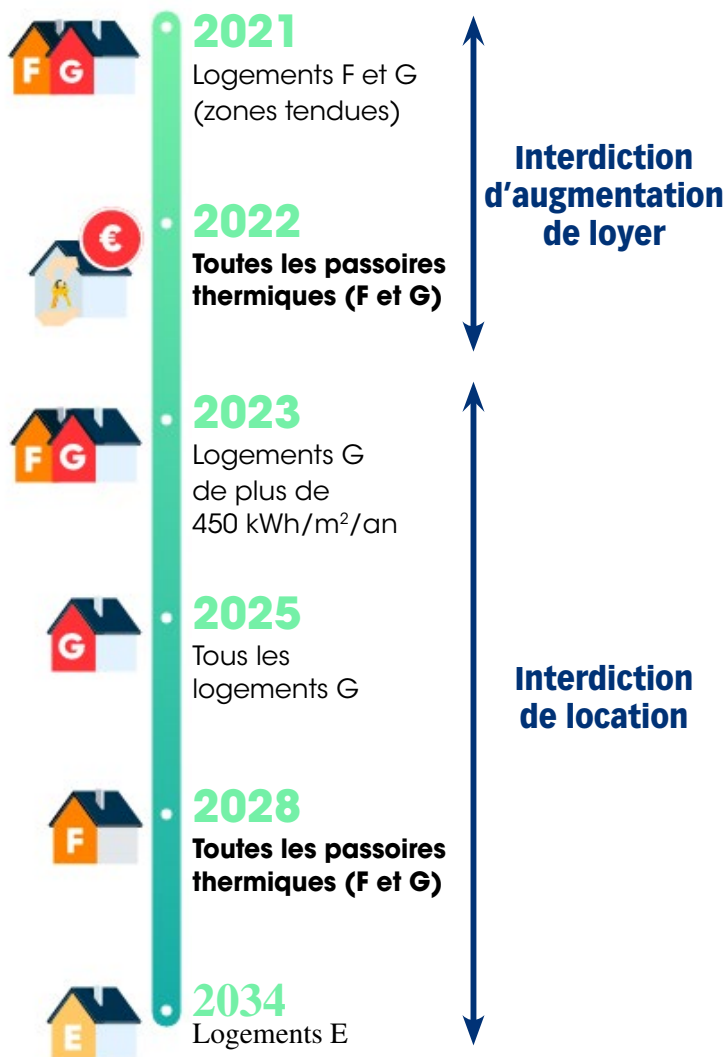
Des informations sont également disponibles sur le site du ministère : **www.ecologie.gouv.fr**

Sources : service public

La vie du village

SEUIL MAXIMAL DE CONSOMMATION

Depuis le 1^{er} janvier, le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m². Ce qui signifie que les logements qui dépassent cette valeur ne pourront plus être proposés à la location.



ADEME



www.ademe.fr

Pour être à vos côtés et faire avancer ensemble la transition écologique, l'ADEME porte les missions suivantes :

- **Accompagner et mobiliser** tous ceux souhaitant prendre part à la transition écologique.
<https://www.ademe.fr/nos-missions/accompagner-et-mobiliser/>
- **Financer vos projets** de transition écologique et énergétique.
<https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/>
- **Partager l'expertise** et la mettre au service de ceux souhaitant approfondir leurs connaissances et être guidés de façon concrète dans leurs actions.
<https://www.ademe.fr/nos-missions/expertises/>
- **Faire de la prospective** afin de développer une vision et dessiner les chemins pour mettre en œuvre la transition écologique.
<https://www.ademe.fr/nos-missions/prospective/>
- **Accompagner la recherche et l'innovation** jusqu'à la diffusion et l'appropriation des solutions et des bonnes pratiques.
<https://www.ademe.fr/nos-missions/accompagner-la-recherche/>
- **Rendre nos données accessibles** afin de permettre leur appropriation par tous et ainsi contribuer à démultiplier les actions concrètes en faveur de l'environnement.
<https://www.ademe.fr/nos-missions/donnees/>
- **Rester informé sur l'actualité** de la transition écologique.
<https://www.ademe.fr/nos-missions/actualites/>

ATTENTION > Démarchage abusif auprès des particuliers > Appel à la vigilance !

Des personnes ou des entreprises utilisent la marque ADEME pour proposer des travaux énergétiques et/ou obtenir des données personnelles. Si vous êtes concerné, rendez-vous sur notre page «Savoir réagir au démarchage abusif»
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/travaux/travaux-renovation-savoir-reagir-demarchage-abusif>

CALENDRIER des manifestations

MARS

- **Samedi 11** Questions pour un champion Tournoi à Lhuis
- **Samedi 18** Sou des écoles - Carnaval Salle polyvalente

AVRIL

- **Samedi 1^{er}** Danse Club de la Tour - Stage de danse Salle polyvalente
- **Vendredi 7** Sou des écoles - Distribution chocolats de Pâques aux enfants de l'école
- **Samedi 8** Club de l'Âge d'or - Concours de coinche Salle polyvalente
- **Dimanche 9** Boule du Moulin - Repas Paëlla Boule du Moulin
- **Dimanche 23** Les enfants de la Tour - Concert Aincœurd'art Église de St Denis
- **Vendredi 21** Biodiversité Le Lynx - Assemblée générale Salle polyvalente
- **Samedi 22** Pompiers retraités - Vente de cochonaille Salle polyvalente
- **Samedi 29** Questions pour un champion - Tournoi Salle polyvalente



St Denis
Info

Lettre municipale d'information • Tél. 04 74 38 28 44

Responsable de la publication : Jean-Marc Fogolin • secretariat@mairie-stdenis.fr

Conception et réalisation : Armano studio - St Denis en Bugey • Tél. 06 73 68 73 40